

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1327

23 mai 2014

SOMMAIRE

Aquarelle Italy S.A.	63696	McEwan Solar Lux S.à r.l.	63653
Dahab Holdings S.A. SPF	63651	MEDCLEAN Luxembourg S.A.	63657
Diversinvest S.C.A. Holding	63651	M Groupe Sàrl	63650
EcoSystem Europe S.à r.l.	63659	Mikrolux 1 S.A.	63653
Enbridge Finance Luxembourg SA	63667	MIPA S.à r.l.	63653
ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S.	63651	MLC Invest S.A.	63653
Feyret Participation S.A.	63684	Mobey S.A.	63654
FORTUNA Banque.s.c.	63652	Mode Sexy Brésil S.à r.l.	63653
Global Perspectives	63679	MYro S.à r.l.	63694
Global Real Estate Select SICAV-FIS	63652	Nastia	63655
Halltex Luxemburg G.m.b.H.	63651	Neckar CA S.à.r.l.	63654
Leglux S. à r. l.	63680	Neckar G S.à r.l.	63654
Lilet S.à r.l.	63650	Neckar Manager S. à r.l.	63654
LongWing Capital Sàrl	63671	Next Management S.à r.l.	63655
Lucazoom S.à r.l.	63650	Novarte Renovation Sàrl	63656
Luxembourg Drinks Company Sàrl	63650	O.C. Prom 2 S.à r.l.	63655
Luxomac Real Properties S.A.	63650	Ocra (Luxembourg) S.A.	63656
LVA Luxembourg S.à r.l.	63681	Oreso S.A.	63656
Magic Newco 4 S.à r.l.	63652	Orfec S.A.	63655
Marine Projects (Luxembourg) S.A.	63654	Orfec S.A.	63655
Marius Luxembourg S.à r.l.	63652	Pentair Global S.à r.l.	63656
Marius Luxembourg S.à r.l.	63652	Petrotrans S.A.	63693
Mar-Plast International S.A.	63651	Pharmstandard International S.A.	63689
		Strauss Holdings Management S.à r.l.	63696

Lilet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014042202/10.

(140049122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Luxembourg Drinks Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5832 Fentange, 25, Op der Hobuch.

R.C.S. Luxembourg B 159.350.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042208/10.

(140048559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Luxomac Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 82.662.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042209/10.

(140048673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

M Groupe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.691.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014042211/10.

(140048608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Lucazoom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014043398/14.

(140050022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Dahab Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 17.008.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 mars 2014 que le mandat du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014042008/12.

(140048792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Diversinvest S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014042022/13.

(140048825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.005,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 155.299.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014042052/10.

(140049025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Halltex Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8450 Steinfort, 21, Cité de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 113.205.

Le bilan au 12/11/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24/03/2014.

Référence de publication: 2014042109/10.

(140048779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Mar-Plast International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 62.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042229/9.

(140049090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

FORTUNA Banque.s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 7.143.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.
Jerry Grbic / Charles Wagener
Directeur / Directeur Général

Référence de publication: 2014042079/12.

(140048807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Global Real Estate Select SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 177.958.

Les comptes annuels au 5 juin 2013 (date d'établissement) au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042094/12.

(140048338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Magic Newco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 167.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014042213/10.

(140048786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Marius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 144.226.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014042218/10.

(140048474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Marius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 144.226.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014042219/10.

(140048475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

McEwan Solar Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014042221/10.

(140048923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Mikrolux 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 181.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014042222/10.

(140048259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Mode Sexy Brésil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3824 Schifflange, 11, Cité um Benn.
R.C.S. Luxembourg B 138.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042225/10.

(140048569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

MLC Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 142.716.

Rectificatif de la mention déposée le 08/04/2013 sous la référence L130055252

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042245/10.

(140048858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

MIPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 160.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014044079/14.

(140050700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Mobey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 161.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014042246/10.

(140048357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Neckar CA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.901.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042250/9.

(140048939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Neckar G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.982.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042251/9.

(140048940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Neckar Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.721.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042252/9.

(140048938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Marine Projects (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 54.441.

*Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 28. Dezember 2013**Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Mandat von Herrn Wolfgang Scholer, geschäftsansässig in 84 Grand Rue, L-6630 Wasserbillig als Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzenden, für eine Dauer von 5 Jahren zu verlängern.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Mandat von Herrn Hans Olinger, in 207 Rue de Beggen, 1221 Luxembourg, als Verwaltungsratsmitglied und Delegierten des Verwaltungsrates für eine Dauer von 5 Jahren zu verlängern.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Mandat von Herrn Hermann Josef Scholer als Verwaltungsratsmitglied für eine Dauer von 5 Jahren zu verlängern.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018.

Vierter Beschluss

Zum Prüfungsbeauftragten Rechnungskommissar wird die Firma Wtax S.A., 38, Grand Rue L-6630 Wasserbillig, RCS Nr. B 176440 berufen.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018.

Wasserbillig, den 28. Dezember 2013.

Wolfgang Scholer

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2014042231/28.

(140048752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Nastia, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.825.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042257/9.

(140048622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Next Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.169.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014042255/13.

(140049108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

O.C. Prom 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 148.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042271/10.

(140048567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Orfec S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 171.348.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation, et en conséquence le siège social de la société Orfec S.A. (RCS B-171348) à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, ont été dénoncés en date du 05 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2014042277/11.

(140048358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Novarte Renovation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 59, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 160.779.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014042264/13.

(140048547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Orfec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 171.348.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 mars 2014.

Michal Wittmann.

Référence de publication: 2014042279/10.

(140048677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Ocra (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 48.274.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014042283/12.

(140048925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Oreso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.800.

Hiermit bestätigen wir das die Private Anschrift des Herrn Wolfgang Scholer, 84, Grand Rue, L-6630 Wasserbillig ist.
Wasserbillig, den 21.03.2014.

Wolfgang Scholer.

Référence de publication: 2014042286/9.

(140048651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042293/10.

(140048448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

MEDCLEAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.701.

L'an deux mille quatorze, le quinze (15) janvier.

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société MEDCLEAN Luxembourg S.A., une société anonyme ("S.A."), établie conformément aux lois applicables au Grand-duché de Luxembourg en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915"), ayant son siège social au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duché de Luxembourg,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2013, en voie de publication au Mémorial C et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

L'assemblée est ouverte à 18:30 heures sous la présidence de Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, demeurant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, précité.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné. La prédite liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que l'intégralité des actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée susdit.

III. L'assemblée a l'ordre du jour (l'«Ordre du jour») suivant:

1. Ordre du jour.

1.1. Décision d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de 1 010 000 € (un million dix mille Euros), afin de le faire passer de son montant actuel de un million quatre cent quarante-sept mille euros (EUR 1 447 000,-) à deux millions quatre cent cinquante-sept mille euros (EUR 2 457 000) par la création et l'émission de Mille Dix (1010) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune (les "Nouvelles Actions"), par apport en espèces.

1.2. Enregistrement de la souscription et libération de Nouvelles Actions par apport en espèce comme suit:

Souscripteur	Nombre des nouvelles actions	Prix de souscription
M. Richard Abdalian 3, rue de Magdebourg 75116 Paris France	10	EUR 10 000,-
Mme Julia Abdalian 3, rue de Magdebourg 75116 Paris France	10	EUR 10 000,-
Mme Karine Abdalian 3, rue de Magdebourg 75116 Paris France	25	EUR 25 000,-
M. Ruben Abdalian 3, rue de Magdebourg 75116 Paris France	25	EUR 25 000,-
M. Barteve Abdalian 94, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris France	20	EUR 20 000,-
M. Jack Bay BP 20320 Libreville Gabon	350	EUR 350 000,-
M. Alain Belluci 7, rue des Hauts de Bois Grand 81990 Puygouzon France	40	EUR 40 000,-
Société Blue Telecom BV Laan Copes Van Cattesburch 52 2585 GB The Hague The Netherlands	100	EUR 100 000,-
M. Didier Douvalian 3, Allée des Plantes 95000 Cergy France	100	EUR 100 000,-
Mme Odile Fouchet BP 747 Poste Centrale Guéliz 40000 Marrakech Maroc	100	EUR 100 000,-
M. Jan Arié de Jong Duinvoetlaan 4 2243 GL Wassenaar The Netherlands	40	EUR 40 000,-
Société Opera Patrimoine s.a.r.l 33, avenue de l'Opéra 75002 Paris France	50	EUR 50 000,-
M. Philip Willem Van Der Heijden Helmlaan 1 2244 AZ Wassenaar The Netherlands	40	EUR 40 000,-
Société X Telecom BV Duivoetlaan 4 2243 GL The Hague The Netherlands	100	EUR 100 000,-

1.3. Modification subséquente des statuts de la Société en modifiant l'alinéa 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent cinquante-sept mille euros (EUR 2.457.000) représenté par deux mille quatre cent cinquante-sept (2 457) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune».

1.4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

2. Résolutions.

2.1. Première Résolution

2.1.1. L'assemblée a DÉCIDÉ d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1 010 000 (un million dix mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de un million quatre cent quarante-sept mille euros (EUR 1.447.000,-) à deux millions quatre cent cinquante-sept mille euros (EUR 2 457 000), par la création et l'émission de Mille Dix (1010) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune (les "Nouvelles Actions"),

à souscrire par 14 nouveaux actionnaires par des apports en espèces, les actuels actionnaires renonçant expressément à leur droit de souscription préférentiel par rapport à cette augmentation.

2.2. Deuxième Résolution

2.2.1. L'assemblée générale a DECIDE d'accepter les souscriptions des 1.010 nouvelles actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, par 14 nouveaux actionnaires ci-après désignés, tous ici représentés par Mr Pierre-Alexandre DELAGARDELLE, précité, en vertu de 14 procurations jointes en annexe au présent acte, lesquels souscription ont libérées entières les actions nouvellement souscrites, par des versements en espèces sur le compte bancaire de la Société d'un montant de Un Million Dix Mille Euros (EUR 1 010 000), la preuve en ayant été donnée par certificat bancaire, comme suit:

Souscripteur	Nombre des nouvelles actions	Prix de souscription
M. Richard Abdalian 3, rue de Magdebourg 75116 Paris France	10	EUR 10 000,-
Mme Julia Abdalian 3, rue de Magdebourg 75116 Paris France	10	EUR 10 000,-
Mme Karine Abdalian 3, rue de Magdebourg 75116 Paris France	25	EUR 25 000,-
M. Ruben Abdalian 3, rue de Magdebourg 75116 Paris France	25	EUR 25 000,-
M. Barteve Abdalian 94, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris France	20	EUR 20 000,-
M. Jack Bay BP 20320 Libreville Gabon	350	EUR 350 000,-
M. Alain Belluci 7, rue des Hauts de Bois Grand 81990 Puygouzon France	40	EUR 40 000,-
Société Blue Telecom BV Laan Copes Van Cattesburch 52 2585 GB The Hague The Netherlands	100	EUR 100 000,-
M. Didier Douvalian 3, Allée des Plantes 95000 Cergy France	100	EUR 100 000,-
Mme Odile Fouchet BP 747 Poste Centrale Guéliz 40000 Marrakech Maroc	100	EUR 100 000,-
M. Jan Arié de Jong Duinvoetlaan 4 2243 GL Wassenaar The Netherlands	40	EUR 40 000,-
Société Opera Patrimoine s.a.r.l 33, avenue de l'Opéra 75002 Paris France	50	EUR 50 000,-
M. Philip Willem Van Der Heijden Helmlaan 1 2244 AZ Wassenaar The Netherlands	40	EUR 40 000,-
Société X Telecom BV Duivoetlaan 4 2243 GL The Hagues The Netherlands	100	EUR 100 000,-

2.3. Troisième résolution

2.3.1. L'assemblée a DECIDE de modifier en conséquence l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. Capital social. «Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent cinquante-sept mille euros (EUR 2.457.000) représenté par deux mille quatre-cent cinquante-sept (2 457) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacunes».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2500.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. A. Delagardelle, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3170. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014041607/120.

(140048103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

EcoSystem Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 185.438.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The private limited liability company "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 103178,

here duly represented by its manager Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "EcoSystem Europe S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (1.25 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners, transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least eighty percent (80%) of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 72 (seventy-two) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than three quarters of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least eighty percent (80%) of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The Company will distribute at least 50% of its yearly net profit (profit after tax and statutory reserve) as dividend to its shareholders.

15.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the ten thousand (10,000) shares have been subscribed as follows:

The Articles of the Company thus having been established, the ten thousand shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1 The registered office is established in L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong.

2. Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle (BA) (Italy), on June 23, 1969, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong, is appointed as manager of the Company for an undetermined period.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the legal representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B, sous le numéro 103178.

ici dûment représentée par Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "EcoSystem Europe S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial,

mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par dix mille (10.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (1,25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingts pour cent (80%) du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant

de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus des trois quarts du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins quatre-vingts pour cent (80%) du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 La Société distribuera au moins 50% de son bénéfice net annuel (bénéfice après taxes et réserve légale) comme dividendes à ses associés.

15.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les dix mille (10.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong.

2. Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, né à Gioia Del Colle (BA) (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. LAC/2014/11086. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041412/425.

(140048086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Enbridge Finance Luxembourg SA, Société Anonyme.

Capital social: USD 10.434.744,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.754.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of February.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of Enbridge Finance Luxembourg SA, a Luxembourg public company limited by shares (“société anonyme”), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 176.754 (the “Company”).

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette..

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. Enbridge Inc., a company continued and existing under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, and registered with Industry Canada under number 2276020, is the sole shareholder of the Company (the “Sole Shareholder”).

II. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

III. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that (i) 7,634,744 (seven million six hundred thirty-four thousand seven hundred forty-four) ordinary shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each and (ii) 2,220,500 (two million two hundred twenty thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

“Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 579,500.- (five hundred seventy-nine thousand five hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 9,855,244.- (nine million eight hundred fifty-five thousand two hundred forty-four United States Dollars) to USD 10,434,744.- (ten million four hundred thirty-four thousand seven hundred forty-four United States Dollars) by the issuance of 579,500 (five hundred seventy-nine thousand five hundred) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 360,420,500.- (three hundred sixty million four hundred twenty thousand five hundred United States Dollars) to be credited to the preferred share premium account of the Company, out of which an amount of USD 579,500.- (five hundred seventy-nine thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new mandatory redeemable preferred shares by way of a contribution in cash;

4. Amendment of first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company;

5. Approval of the allocation of an amount of USD 57,949.- (fifty-seven thousand nine hundred forty-nine United States Dollars) to be taken out of the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company; and

6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declares the following:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 579,500.- (five hundred seventy-nine thousand five hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 9,855,244.- (nine million eight hundred fifty-five thousand two hundred forty-four United States Dollars) to USD 10,434,744.- (ten million four hundred thirty-four thousand seven hundred forty-four United States Dollars) by the issuance of 579,500 (five hundred seventy-nine thousand five hundred) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New MRPS"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 360,420,500.- (three hundred sixty million four hundred twenty thousand five hundred United States Dollars) to be allocated to the preferred shares premium account of the Company (the "Preferred Share Premium"), out of which an amount of USD 579,500.- (five hundred seventy-nine thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash made by the Sole Shareholder amounting to USD 361,000,000.- (three hundred sixty one million United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New MRPS and the Preferred Share Premium by the Sole Shareholder through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New MRPS.

The New MRPS and the Preferred Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given.

Fourth resolution:

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital shall be USD 10,434,744.- (ten million four hundred thirty-four thousand seven hundred forty-four United States Dollars) represented by (i) 7,634,744 (seven million six hundred thirty-four thousand seven hundred forty-four) ordinary shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") and (ii) 2,800,000 (two million eight hundred thousand) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares", the Ordinary Shares and the Preferred Shares being individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares".)”

Fifth resolution:

It is resolved to take an amount of USD 57,949.- (fifty-seven thousand nine hundred forty-nine United States Dollars) out of the share premium account of the Company and to allocate it to the legal reserve of the Company which will therefore amount to USD 1,043,474.- (one million forty-three thousand four hundred seventy-four United States Dollars).

As a consequence of the foregoing resolution, the amount of the share premium of the Company amounts to USD 3,243,466,848.- (three billion two hundred forty-three million four hundred sixty-six thousand eight hundred forty-eight United States Dollars).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Enbridge Finance Luxembourg SA, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.754 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Enbridge Inc., une société existant selon le «Canada Business Corporations Act», ayant son siège social sis au Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, immatriculée auprès de «Industry Canada» sous le numéro 2276020 est l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique»).

II. Une liste de présence rend compte de la représentation de l'Actionnaire Unique ainsi que du nombre d'actions en sa possession. Ladite liste ainsi que la procuration, signées par la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. La liste de présence a été contrôlée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'Actionnaire Unique de la Société ainsi que la validité de la procuration qu'il a donné sous-seing privé et il apparaît que (i) 7.634.744 (sept millions six cent trente-quatre mille sept cent quarante-quatre) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et (ii) 2.220.500 (deux millions deux cent vingt mille cinq cents) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 579.500 USD (cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 9.855.244 USD (neuf millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-quatre Dollars américains) à 10.434.744 USD (dix millions quatre cent trente-quatre mille sept cent quarante-quatre Dollars américains) par l'émission de 579.500 (cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 360.420.500 USD (trois cent soixante millions quatre cent vingt mille cinq cents Dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société, dont un montant de 579.500 USD (cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents Dollars américains) sera affecté à la réserve spéciale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par l'Actionnaire Unique des nouvelles actions préférentielles obligatoirement rachetables au moyen d'un apport en numéraire;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société;

5. Approbation de l'affectation d'un montant de 57.949 USD (cinquante-sept mille neuf cent quarante-neuf Dollars américains) à transférer du compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société; et

6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique de la Société déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été vala-

blement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 579.500 USD (cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 9.855.244 USD (neuf millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-quatre Dollars américains) à 10.434.744 USD (dix millions quatre cent trente-quatre mille sept cent quarante-quatre Dollars américains) par l'émission de 579.500 (cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents) nouvelles actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles MRPS»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 360.420.500 USD (trois cent soixante millions quatre cent vingt mille cinq cents Dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société (la «Prime d'Emission des Actions Préférentielles»), dont un montant de 579.500 USD (cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents Dollars américains) sera alloué à la réserve spéciale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire de la part de l'Actionnaire Unique s'élevant à 361.000.000 USD (trois cent soixante-et-un millions de Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles MRPS et de la Prime d'Emission des Actions Préférentielles par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclarant souscrire aux Nouvelles MRPS.

Les Nouvelles MRPS et la Prime d'Emission des Actions Préférentielles ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été apportée.

Quatrième résolution:

En conséquence de la deuxième résolution précédente, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 10.434.744 USD (dix millions quatre cent trente-quatre mille sept cent quarante-quatre Dollars américains) représenté par (i) 7.634.744 (sept millions six cent trente-quatre mille sept cent quarante-quatre) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Actions Ordinaires») et (ii) 2.800.000 (deux millions huit cent mille) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «MRPS») et/ou les «Actions Préférentielles», les Actions Ordinaires et Actions Préférentielles étant individuellement dénommées «Action» et collectivement «Actions.»»

Cinquième résolution:

Il est décidé de prendre le montant de 57.949 USD (cinquante-sept mille neuf cent quarante-neuf Dollars américains) du compte de prime d'émission de la Société et de l'affecter à la réserve légale de la Société dont le montant s'élèvera à présent à 1.043.474 USD (un million quarante-trois mille quatre cent soixante-quatorze Dollars américains).

En conséquence de la résolution précédente, le montant de la prime d'émission de la Société s'élèvera à 3.243.466.848 USD (trois milliards deux cent quarante-trois millions quatre cent soixante-six mille huit cent quarante-huit Dollars américains).

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014041416/218.

(140048344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

LongWing Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 185.428.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

NDF TRUST LIMITED, a company established under the laws of Guernsey, having its registered office at Bordeaux Court, Les Echelons, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6AW, with registration number 57442

represented by Jasmina LJUBICIC, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given in Guernsey, on 22 November 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LongWing Capital Sàrl" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent

permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, NDF TRUST LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. of 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

NDF TRUST LIMITED, une société constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au Bordeaux Court, Les Echelons, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6AW, immatriculée sous le numéro 57442,

ici représentée par Jasmina LJUBICIC, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 22 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LongWing Capital S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, NDF TRUST LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LJUBICIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014041547/430.

(140047788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Global Perspectives, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.354.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE TREIZE MARS

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée IMPERMANENCE, ayant son siège social au 27, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 136655, ici représentée par Madame Wurth Joëlle, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant au 27 Huewelestrooss, L-8521 Beckeirich,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 17 février 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GLOBAL PERSPECTIVES, ayant son siège social au 27, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 147354, a été constituée en date du 21 juillet 2009 suivant un acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1606 du 20 août 2009, (la «Société»);

- Que les statuts de la Société ont été modifiés en date du 24 mars 2010 suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, prénommée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1002 du 12 mai 2010;

- Que la comparante détient l'intégralité des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune représentatives des cent pourcent (100%) du capital souscrit de la société GLOBAL PERSPECTIVES.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en tant que l'associée unique de la Société, a prié le notaire instrumentaire de documenter comme suit les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'associée unique décide la dissolution et la mise en liquidation la Société avec effet immédiat.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

Madame Wurth Joëlle, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant au 27 Huewelestrooss, L-8521 Beckeirich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner main-levée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 900,-(neuf cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WURTH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mars 2014. Relation: RED/2014/564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014041477/56.

(140047667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Leglux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 65.649.

L'an deux mille quatorze.

Le treize mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société civile de droit français THIERRY LEG FINANCES, ayant son siège social à F-57970 Yutz, 14, rue de Poitiers, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Thionville sous le numéro 403 120 041,

dûment représentée par son gérant Monsieur Thierry LEG, gérant de société, demeurant à F-57100 Thionville, 54, avenue Merlin.

2.- Madame Isabelle BREDIN, employée privée, épouse de Monsieur Thierry LEG, demeurant à F-57100 Thionville, 54, avenue Merlin.

3.- Monsieur Daniel LEG, maître-plâtrier, demeurant à F-57110 Yutz, 1, rue de Dublin, ici représenté par Monsieur Thierry LEG, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 mars 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LEGLUX S.à r.l., avec siège social à L-1818 Howald, 12, rue des Joncs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.649 (NIN 1994 2405 947).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 3 novembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Réginald NEUMAN en date du 20 juillet 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 746 du 15 octobre 1998.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 15 décembre 2000, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 543 du 18 juillet 2001.

Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

Ensuite les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exécution de travaux de plâtrerie, de façade et de plafonnage;
- la pose, le montage et la restauration d'éléments préfabriqués et de parquets;
- les travaux de peinture,

ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. LEG, I. BREDIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mars 2014. Relation: ECH/2014/531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041555/57.

(140047689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

LVA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 185.431.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

- Monsieur Léo FAVASULI, gérant de société, né à Metz (France), le 20 février 1961, résidant professionnellement à L-8080 Bertrange, 8B, Route de Longwy,

- Madame Annunziata FAVASULI, employée, née à Metz (France), le 10 juillet 1984, résidant à 57180 Terville (France), 3, Boucle des Mesoyers,

ici représentés par Monsieur Alexandre PHAN, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II,

en vertu d'une procuration lui délivré, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une constitution de société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "LVA Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet le commerce de moyens de transport automoteurs ainsi que de toute activité liée directement ou indirectement à celui-ci.

La société pourra entre autre importer et exporter tout type de véhicules automoteurs ou non, neufs ou d'occasion, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et prêter tous services afférents à l'achat, la vente, la location et l'immatriculation de véhicules automoteurs neufs ou d'occasion. La société pourra commercialiser tous les produits y relatifs.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cents (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision

pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération des parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Léo FAVASULI	51 parts sociales
2.- Madame Annunziata FAVASULI	49 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 1.050 euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8080 Bertrange, 8B, Route de Longwy,
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Léo FAVASULI, à Metz (France), né le 20 février 1961, résidant professionnellement au L-8080 Bertrange, 8B, Route de Longwy.

- 3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre PHAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2014. Relation GRE/2014/1038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041570/163.

(140047922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Feyret Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.423.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le cinq mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906 (ci-après «la comparante»),

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 4 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «FEYRET PARTICIPATION S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent cinquante (350) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Jean-Pierre LAGAGNE, administrateur de sociétés, né à Figeac (France), le 15 mai 1958, demeurant 18 chemin du Gué, CH-1213 Petit-Lancy;

(ii) Madame Laurence MOSTADE, employée, née à Bastogne (Belgique), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Mademoiselle Françoise DARCHE, employée, née à Messancy (Belgique), le 04 janvier 1985, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iv) Mademoiselle Kalliopi FOURNARI, employée, née à Thessalonique (Grèce), le 14 février 1981, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2019; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. LAC/2014/11085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041448/265.

(140047702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pharmstandard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.477.

In the year two thousand and fourteen.

On the tenth day of the month of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of the public limited company (société anonyme) "Pharmstandard International S.A.", hereinafter referred to as "the Company", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 157477, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 8, 2010, published in the Mémorial C number 280 of February 10, 2011.

The meeting is open by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Cancellation of the shares nominal value.
2. Exchange of the 1,000 shares with a nominal value of EUR 31.-each against 1,000 shares without a nominal value.
3. Adoption of the United States Dollar as the capital's currency.
4. Conversion of the capital amounting to EUR 31,000.- into USD 42,497.- at the exchange rate of EUR 1.- equal to USD 1.3709.
5. Adoption of a nominal value of USD 1.- per share.
6. Exchange of the 1,000 shares without a nominal value against 42,497 shares with a nominal value of USD 1.- each.
7. Increase of the Company's capital to the extent of USD 2,503.- in order to raise it from its current amount of USD 42,497.- to USD 45,000.- by the issue of 2,503 new shares with a nominal value of USD 1.- each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
8. Subscription of the 2,503 new shares with a nominal value of USD 1.- each by the sole shareholder, the company JSC Pharmstandard with registered office at 141700 Moscow (Russia), 5B, Likhachevsky Proyesd, Dolgoprudny, by contribution in kind of a claim owed by the Company to the sole shareholder amounting to USD 51,358,431.17; USD 2,503.- representing the amount to the extent of which the capital will be increased and USD 51,355,928.17 being allocated to the share premium account.

9. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company has an issued share capital of forty five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) represented by a total of forty five thousand (45,000) fully paid shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) with such rights and obligations as set forth in the present Articles."

II The shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholder, the proxyholder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to cancel the shares' nominal value.

Second resolution

The general meeting resolves to exchange the one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty one Euro (EUR 31.-) each against one thousand (1,000) shares without a nominal value.

Third resolution

The general meeting resolves to adopt the United States Dollar as the capital's currency.

Fourth resolution

The general meeting resolves to convert the capital amounting to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) into forty two thousand four hundred and ninety seven United States Dollars (USD 42,497.-) at the exchange rate of one Euro (EUR 1.-) equal to one point three seven zero nine United States Dollar (USD 1.3709).

Fifth resolution

The general meeting resolves to adopt a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share.

Sixth resolution

The general meeting resolves to exchange the one thousand (1,000) shares without a nominal value against forty two thousand four hundred and ninety seven (42,497) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Seventh resolution

The general meeting resolves to increase the Company's capital to the extent of two thousand five hundred and three United States Dollars (USD 2,503.-) in order to raise it from its current amount of forty two thousand four hundred and ninety seven United States Dollars (USD 42,497.-) to forty five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) by the issue of two thousand five hundred and three (2,503) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The company JSC Pharmstandard, prenamed, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe all the two thousand five hundred and three (2,503) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to entirely pay up each such new share by a contribution in kind of a claim owed by the Company to the company JSC Pharmstandard, prenamed, amounting to fifty one million three hundred fifty eight thousand four hundred and thirty one United States Dollars and seventeen Cents (USD 51,358,431.17), consequently this claim is cancelled to the extent of the amount of the contribution; two thousand five hundred and three United States Dollars (USD 2,503.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and fifty one million three hundred fifty five thousand nine hundred and twenty eight United States Dollars and seventeen Cents (USD 51,355,928.17) being allocated to the share premium account.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

A valuation report has been drawn-up by the private limited company ATWELL, with its registered office at L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, R.C.S. Luxembourg B no 169787, under the signature of Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises agréé, wherein the contribution in kind of the claim owed by the Company to the extent of fifty one million three hundred fifty eight thousand four hundred and thirty one United States Dollar and seventeen Cent (USD 51,358,431.17) has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

"Subject to the completion of the diverse steps mentioned in section 1 above prior to the contemplated share capital increase, on the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed assets would not be at least equal to the new shares with a nominal value of USD 1.- each of Pharmstandard International S.A. to be issued in exchange, together with the allocation to the share premium account."

The report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves to amend article five point one of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company has an issued share capital of forty five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) represented by a total of forty five thousand (45,000) fully paid shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) with such rights and obligations as set forth in the present Articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at EUR 6,800.-

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le dix mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Pharmstandard International S.A.", ci-après dénommée "la Société", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 157477, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 280 du 10 février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob, PLEIN, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Echange des 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune contre 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.
3. Adoption du Dollar des Etats-Unis comme devise du capital.
4. Conversion du capital s'élevant à EUR 31.000,- en USD 42.497,- au cours de change de EUR 1,- égal à USD 1,3709.
5. Adoption d'une valeur nominale de USD 1,- par action.
6. Echange des 1.000 actions sans désignation de valeur nominale contre 42.497 actions d'une valeur nominale de USD 1,- chacune.
7. Augmentation du capital de la Société à concurrence de USD 2.503,- pour le porter de son montant actuel de USD 42.497,- à USD 45.000,- par l'émission de 2.503 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.
8. Souscription des 2.503 nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 1,- chacune par l'actionnaire unique, la société JSC Pharmstandard avec siège à 141700 Moscou (Russie), 5B, Likhachevsky Proyesd, Dolgoprudny, par l'apport en nature d'une créance due par la Société à l'actionnaire unique, d'un montant de USD 51.358.431,17; USD 2.503,- représentant le montant à hauteur duquel le capital va être augmenté et USD 51.355.928,17 étant alloué au compte prime d'émission.
9. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
"La Société a un capital social émis de quarante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 45.000,-) représenté par un total de quarante-cinq mille (45.000) actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts."

Il Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (EUR 31,-) chacune contre mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le Dollar des Etats-Unis comme devise du capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital s'élevant à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) en quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Dollars des Etats-Unis (USD 42.497,-) au cours de change d'un Euro (EUR 1,-) égal à un virgule trois sept zéro neuf Dollar des Etats-Unis (USD 1,3709).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) par action.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale contre quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (42.497) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de deux mille cinq cent trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.503,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Dollars des Etats-Unis (USD 42.497,-) à quarante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 45.000,-) par l'émission de deux mille cinq cent trois (2.503) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

La société JSC Pharmstandard, prénommée, représentée par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu d'un pouvoir sous seing privé, déclare souscrire toutes les deux mille cinq cent trois (2.503) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) et payer intégralement chaque action nouvelle par un apport en nature d'une créance due par la Société à la société JSC Pharmstandard, préqualifiée, s'élevant à cinquante et un millions trois cent cinquante-huit mille quatre cent trente et un Dollars des Etats-Unis et dix-sept Cents (USD 51.358.431,17), ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté; deux mille cinq cent trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.503,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et cinquante et un millions trois cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis et dix-sept Cents (USD 51.355.928,17) étant alloué au compte prime d'émission.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Un rapport d'évaluation a été émis par la société à responsabilité limitée ATWELL, avec siège à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, R.C.S. Luxembourg B no 169787, sous la signature de Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises, par lequel l'apport en nature de la créance due par la Société à hauteur de cinquante et un millions trois cent cinquante-huit mille quatre cent trente et un Dollars des Etats-Unis et dix-sept Cents (USD 51.358.431,17) a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Subject to the completion of the diverse steps mentioned in section 1 above prior to the contemplated share capital increase, on the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed assets would not be at least equal to the new shares with a nominal value of USD 1.- each of Pharmstandard International S.A. to be issued in exchange, together with the allocation to the share premium account."

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article cinq point un des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** La Société a un capital social émis de quarante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 45.000,-) représenté par un total de quarante-cinq mille (45.000) actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) ayant les droits et 9 obligations prévus dans les présents Statuts."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la société sont évalués à 6.800,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2014. Relation GRE/2014/1031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014041659/225.

(140047863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Petrotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 99.871.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Petrotrans S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 99.871, constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 532 du 21 mi 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1084 du 27 avril 2012.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Ringoot, avec adresse professionnelle à L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon vers L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains.

2. Modification subséquente de la 1ère phrase du 2e alinéa de l'article 1 des statuts de la Société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon vers L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence la 1^{ère} phrase du 2^e alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.4 0.,

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ringoot, C. Oberhag, F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 mars 2014. REM/2014/505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041676/60.

(140048380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

MYro S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 61, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.243.

L'an deux mille quatorze, le onze mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- LUXDISTRI LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, établie et ayant son siège social à OFFICE 9-70 Upper Richmond Road, SW15 2RP Londres, inscrite au registre du commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 7978155,

ici représentée par son administrateur, Monsieur Yasser GACEM, administrateur de sociétés, demeurant à L-1261 Luxembourg, 125 rue de Bonnevoie, habilité à représenter la société sous sa seule signature en vertu de l'article 25 de ses statuts,

La comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, est la seule associée de la société "MYro S.à r.l." avec l'enseigne commerciale "Bijoux MYro Accessories", établie et ayant son siège à L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté, constituée suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1439 du 14 juillet 2010, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.243.

La comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de supprimer la version anglaise des articles des statuts de la société pour ne conserver que la version française.

Deuxième résolution

La comparante décide de supprimer l'enseigne commerciale de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société exerce son activité sans enseigne commerciale."

Troisième résolution

La comparante décide de transférer l'adresse du siège de la société de L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté au L-2146 Luxembourg, 61, rue de Merl.

Quatrième résolution

La comparante décide de révoquer Monsieur Oualid JHA, Monsieur Yasser GACEM et Monsieur Amine BOUAZRA, chacun de leur fonction de gérant et leur donne décharge.

Cinquième résolution

La comparante constate que Monsieur Markos FOURNIOTAKIS est désormais le gérant unique de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Sixième résolution

La comparante décide de changer l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, la vente de tous genres d'accessoires vestimentaires, de vêtements et toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet.

La société a également pour objet l'exploitation d'un café, d'une brasserie, d'un bar ou d'un établissement avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, la restauration rapide sur place ou à emporter ou la grande restauration, le transport national ou international de toutes marchandises ou produits et au maximum de 3,5 tonnes, l'exploitation d'une entreprise de taxi ou de coursiers.

La société pourra effectuer toutes opérations de commerce en général, l'importation ou l'exportation de toutes marchandises ou produits, la réparation automobiles de tous types, l'exploitation d'une agence immobilière, plus généralement toutes activités immobilières, la promotion et l'administration d'immeubles.

La société aura également pour objet la réparation, l'entretien, l'achat et la revente de véhicules automobiles de tous type, la gestion d'un garage automobile.

La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, tous services de facility management et coordination de travaux:

Tous travaux de nettoyage, la livraison et l'approvisionnement de tout consommable sanitaire et produit d'entretien, le nettoyage et sablage de façade, tous travaux de peinture, de carrelage, d'électricité, de plomberie, d'isolation thermique, acoustique et frigorifique, tous travaux de manutentions dans quelques domaines que ce soit, de chargement et de déchargement, de démolition, en ce compris l'évacuation de déchets, tous travaux de déménagement, toutes réparations de dégâts matériels et interventions après sinistre, la livraison de plantes, en ce compris leur entretien et tout service s'y rapportant, travaux d'entretien de parcs et jardins, le traitement antiparasitaire en tous lieux, le service de catering en général, l'organisation d'événements, tous travaux administratifs, de secrétariat, de réception ou de conseil et toutes les opérations commerciales (achat, vente, courtage, exploitation) de bien et services en relation avec ces activités et toutes les activités quelconques de représentation, d'importation, d'exportation, de fabrication, de restauration, d'achat et vente de tous produits ou services généralement quelconques, y compris les produits et services d'alimentation, vins et spiritueux, mobilier, objet de décoration, toutes activités immobilières, la promotion immobilières, l'administration d'immeubles, la restauration d'immeuble, la location de biens immobiliers, l'exercice de mandat de gérant, d'administrateur, de liquidateur, de directeur ou de dirigeant d'entreprise dans d'autres sociétés ou entreprises ou associations. Elle peut sous-traiter ses activités à des entreprises, associations, institutions publiques, privées ou particuliers et les coordonner.

Créer, déposer, licencier tous produits, marques, méthodologie et services divers, la liste ci-dessus étant exemplative et non limitative, La société peut accorder, dans les limites légales, des prêts et crédits, se porter caution ainsi que fournir toute sûreté personnelle ou réelle à ses associés, gérants et aux tiers, personnes physiques ou morales, avec lesquels elle est en relation d'affaires, et peut posséder et gérer un patrimoine propre.

La société peut également prospecter et rechercher d'autres intermédiaires, consultants pour la mise en relation avec d'autres entreprises. La société a pour objet la réalisation et la vente de publicité sous toutes ses formes, tous supports et tous médias, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

En générale, la Société peut exercer toutes activités jugées nécessaires pour accomplir l'objet."

Septième résolution

La comparante décide de modifier l'article 5 des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du gérant. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts ou par résolution de l'associé unique.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante, par son représentant, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: GACEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 12331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041617/99.

(140048249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Aquarelle Italy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.641.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 24 mars 2014 que:

Le siège social de la société a été transféré du 36 rue Gabriel Lippmann, L- 1943 Luxembourg au 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il est en outre notifié, par les présentes que:

- L'adresse professionnelle de Mr. Owen Francis LYNCH, Administrateur, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Mr. Neil Wimblett MEDLYN, Administrateur, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Mr. René Albert DEMOULIN, Administrateur, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

AQUARELLE ITALY S.A.

Référence de publication: 2014041905/21.

(140049067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Strauss Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.355.

—
Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014042346/13.

(140049115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.
